

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/064 DU 20 JUIN 2018 PORTANT REINTEGRATION
D'UN OFFICIER DE LA FORCE DE DEFENSE NATIONALE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n° 1/04 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Instruction, Condition de Service et Fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/21 du 20 décembre 2010 portant Modification de la loi n° 1/15 du 29 avril 2006 portant Statut des Officiers de la Force de Défense Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/26 du 16 janvier 2006 portant Réorganisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

Revu le Décret n°100/223 du 09 novembre 2016 portant mise en disponibilité pour motif de convenance personnelle et pour une durée d'une année du Major René NSABIMANA, SS0698 de la matricule ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le dossier administratif et disciplinaire de l'intéressé ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

DECRETE :

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'M' or similar character.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'P' or similar character.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'H' or similar character.

Article 1 : Le Major René NSABIMANA, SS0698 de la matricule, est réintégré au sein de la Force de Défense Nationale du Burundi.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

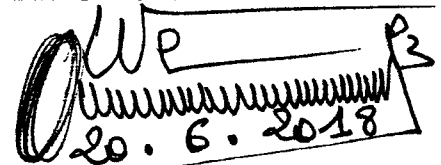
Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de la mise en application du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 20 juin 2018,

Pierre NKURUNZIZA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



20.6.2018 P3



Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS,



Emmanuel NTAHOMVUKIYE.